

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 D 01519

Numéro SIREN : 525 031 522

Nom ou dénomination : FIDAL

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2018 sous le numéro de dépôt 52375

FIDAL
Société d'exercice libéral par actions simplifiée
à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6 000 000 euros
Siège Social : 2-4 avenue d'Alsace
92400 COURBEVOIE

525 031 522 R.C.S. NANTERRE

**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL de SURVEILLANCE
du 27 MARS 2018**

Le mardi vingt sept mars deux mille dix-huit à l'issue de la réunion du conseil de surveillance de FIDAL ET ASSOCIES, les membres du conseil de surveillance de FIDAL, se sont réunis au Pavillon Cambon Capucines - 46 rue Cambon - 75001 PARIS.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Stéphane BEAL
- Monsieur Thierry BELLEME
- Monsieur Christophe BERGEROT
- Monsieur Alain BERRY
- Monsieur Christophe BIZIEAU
- Monsieur Patrick DE SEQUEIRA
- Madame Marie DU GARDIN
- Monsieur Mikael EVENO
- Madame Anne-Laure GOETZINGER
- Monsieur Dominique LEMAIRE
- Monsieur Christophe MIKOLAJCZAK
- Monsieur Didier MILLOT
- Monsieur Régis PETETIN
- Monsieur Christophe PUEL
- Monsieur Marc ROIRAND
- Monsieur Olivier SCHMITT

Sont représentés :

- Madame Nathalie CORDIER-DELTOUR par Monsieur BERGEROT

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Berry en qualité de membre doyen qui rappelle l'ordre du jour :

- Election du président et du vice-président

Il constate que 17 membres du conseil étant présents ou représentés, le conseil peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée générale, dans sa soixante-neuvième résolution, a décidé de nommer membres du conseil de surveillance, pour 3 ans, les associés élus membres du conseil de surveillance de FIDAL et qu'il convient, conformément à l'article 21 des statuts, de nommer un président et un vice-président.

Les associés élus membres du conseil de surveillance de FIDAL sont au nombre de 17, à savoir :

- Monsieur Stéphane BEAL
- Monsieur Thierry BELLEME
- Monsieur Christophe BERGEROT
- Monsieur Alain BERRY
- Monsieur Christophe BIZIEAU
- Madame Nathalie CORDIER-DELTOUR
- Monsieur Patrick DE SEQUEIRA
- Madame Marie DU GARDIN
- Monsieur Mikael EVENO
- Madame Anne-Laure GOETZINGER
- Monsieur Dominique LEMAIRE
- Monsieur Christophe MIKOLAJCZAK
- Monsieur Didier MILLOT
- Monsieur Régis PETETIN
- Monsieur Christophe PUEL
- Monsieur Marc ROIRAND
- Monsieur Olivier SCHMITT

1. NOMINATION DU PRESIDENT

Monsieur Alain Berry demande si des candidatures aux fonctions de président du conseil de surveillance sont proposées et si les membres du conseil souhaitent procéder à un vote secret :

Monsieur Didier MILLOT se déclare candidat à la fonction de président.

Aucun autre membre du conseil ne propose sa candidature.

Le conseil décide de procéder à un vote à main levée.

Monsieur Didier MILLOT obtient 17 voix, et est donc élu à l'unanimité.

Monsieur Didier MILLOT est nommé président du conseil de surveillance, pour la durée de son mandat de membre du conseil.

Monsieur Didier MILLOT déclare accepter cette fonction et remercie les membres du conseil de surveillance de leur confiance.

2. NOMINATION DU VICE-PRESIDENT

Poursuivant l'ordre du jour, le nouveau Président demande si des candidatures aux fonctions de vice-président du conseil sont proposées.

Madame Anne Laure GOETZINGER et Monsieur Dominique LEMAIRE proposent leur candidature. le conseil décide de procéder à un vote à bulletins secrets.

Monsieur LEMAIRE est nommé vice-président du conseil de surveillance, pour la durée de son mandat de membre du conseil.

Monsieur LEMAIRE déclare accepter cette fonction et remercie les membres du conseil de surveillance de leur confiance.

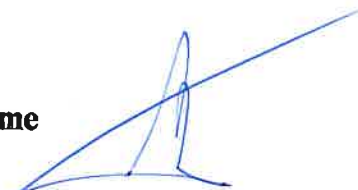
Le collège arrête en conséquence comme suit la composition du conseil de surveillance :

- Président : Monsieur Didier MILLOT
- Vice-président : Monsieur Dominique LEMAIRE
- Membres : Monsieur Stéphane BEAL
Monsieur Thierry BELLEME
Monsieur Christophe BERGEROT
Monsieur Alain BERRY
Monsieur Christophe BIZIEAU
Madame Nathalie CORDIER-DELTOUR
Monsieur Patrick DE SEQUEIRA
Madame Marie DU GARDIN
Monsieur Mikael EVENO
Madame Anne-Laure GOETZINGER
Monsieur Christophe MIKOLAJCZAK
Monsieur Régis PETETIN
Monsieur Christophe PUEL
Monsieur Marc ROIRAND
Monsieur Olivier SCHMITT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé conformément aux statuts, par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

Copie certifiée conforme



FIDAL

Société d'exercice libéral par actions simplifiée
à directoire et conseil de surveillance
au capital de 6 000 000 euros
Siège Social : 4-6 avenue d'Alsace
92400 COURBEVOIE

525 031 522 R.C.S. NANTERRE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 MARS 2018
(EXTRAIT)**

Le mardi 27 mars 2018 à 10h45, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation du directoire au Pavillon Cambon Capucines - 46 rue Cambon - 75001 PARIS.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique DAVODET, président du conseil de surveillance.

L'assemblée désigne en qualité de secrétaire de séance Madame Mathilde DUBOIS.

Madame Evelyne HENAULT, commissaire aux comptes, est présente.

En outre est constatée la présence de Madame Véronique JENNY et Madame Sandrine REMY déléguées du comité d'entreprise.

Le président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la copie de la lettre avisant les déléguées du comité d'entreprise de la réunion de l'assemblée,
- la feuille de présence,
- les formulaires de vote par correspondance ou par procuration.

Il dépose également les rapports et documents suivants :

- les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2017,
- les rapports du directoire, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolutions.

MD

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

.....

A caractère ordinaire

- Rapport de gestion du directoire sur l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- Rapport du conseil de surveillance sur le rapport de gestion et les comptes annuels ;
- Rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Nomination des membres du conseil de surveillance.

Le président de séance donne la parole au directoire qui présente son rapport de gestion et les comptes annuels.

La parole est ensuite donnée au commissaire aux comptes qui présente ses rapports.

Le président présente ensuite le rapport du conseil de surveillance.

Il déclare ouverte la discussion.

.....

SOIXANTE-NEUVIEME RESOLUTION - NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale nomme en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des associés devant se tenir en 2021 à l'effet de statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020, les candidats désignés par les différents collèges selon les usages, à savoir :

- Monsieur Stéphane BEAL
- Monsieur Thierry BELLEME
- Monsieur Christophe BERGEROT
- Monsieur Alain BERRY
- Monsieur Christophe BIZIEAU
- Madame Nathalie CORDIER-DELTOUR
- Monsieur Patrick DE SEQUEIRA
- Madame Marie DU GARDIN
- Monsieur Mikael EVENO
- Madame Anne-Laure GOETZINGER
- Monsieur Dominique LEMAIRE
- Monsieur Christophe MIKOLAJCZAK
- Monsieur Didier MILLOT

- Monsieur Régis PETETIN
- Monsieur Christophe PUEL
- Monsieur Marc ROIRAND
- Monsieur Olivier SCHMITT

Dans le cas où un autre candidat se déclarerait et serait élu au conseil de surveillance de FIDAL ET ASSOCIES, il deviendrait membre du conseil de surveillance de FIDAL, sous réserve qu'il remplisse la condition requise, s'il n'est pas associé.

Le directoire est habilité à constater les nominations définitives.

Cette résolution est **adoptée** de la manière suivante (en nombre d'actions ayant le droit de vote présentes ou représentées) :

- Pour	5.999.060
- Contre	290
- Abstention	110

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h45. Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le président de séance.

Le président de séance

Extrait certifié conforme



